

Paris, le 21 décembre 2017

**Le dénigrement des médicaments génériques une nouvelle fois sanctionné par l’Autorité de la concurrence**

Le GEMME se félicite des décisions de l’Autorité de la concurrence visant à stopper les agissements qui entravent l’arrivée des médicaments génériques et ralentissent leur développement. Elle a déjà pris 3 positions dans ce sens et la dernière sanctionne le laboratoire pharmaceutique *Janssen France* et sa maison mère américaine, *Johnson and Johnson*, à hauteur de 25 millions d’euros pour avoir dénigré les génériques de son antalgique, le Durogésic.

Selon le communiqué de l’Autorité, cette décision condamne deux pratiques :

- Le fait pour le laboratoire susmentionné d’avoir tenté de "convaincre l'autorité de santé de refuser l'octroi au niveau national du statut de générique aux spécialités concurrentes de Durogésic".
- La mise en place d'une « vaste campagne de dénigrement des génériques de Durogésic" en ayant propagé "auprès des professionnels de santé exerçant en ville et à l'hôpital (médecins, pharmaciens) un discours trompeur de nature à instiller un doute dans leur esprit sur l'efficacité et l'innocuité de ces génériques ».

En se livrant à de telles pratiques, le laboratoire sanctionné a non seulement **retardé de plusieurs mois l'arrivée des génériques de la spécialité en cause sur le marché mais a également jeté le discrédit sur ces médicaments au détriment des économies collectives.** Cette condamnation, un peu tardive, constitue un signal fort à l’endroit de tous ceux qui seraient tentés d’agir pareillement.

**La confiance se gagne difficilement, alors que la défiance peut être instantanée et durable.** Il est donc logique selon le GEMME que toutes les campagnes de dénigrement soient condamnées sévèrement : elles sont dévastatrices auprès des professionnels de santé mais plus largement auprès de l’ensemble des patients.

Le GEMME profite de cette décision pour rappeler qu’il est urgent de faciliter l’arrivée de nouvelles classes génériques, avec des procédures d’autorisation et d’évaluation simplifiées, pour répondre à des besoins non-satisfaits. **Il convient aussi, plus globalement, de prendre**

**toutes les mesures susceptibles de développer le recours aux médicaments génériques qui contribuent à la pérennité de notre système de santé.**

**Contact :**

Tél : 01 70 91 55 86

[a.soufer@gemme-asso.org](mailto:a.soufer@gemme-asso.org)

**A propos du GEMME**

*L'association réunit 21 industriels du médicament générique et biosimilaires : les laboratoires Accord Healthcare, Arrow génériques, Biogaran, Cristers, Delpharm, EG Labo, H2 Pharma, Helm, Macors, Mylan, Médipha Santé, Médis, Panpharma, Ranbaxy, Sandoz, Synerlab, Substipharm, Teva, Venipharm, Zentiva et Zydus.*

*Le GEMME œuvre pour faire reconnaître la qualité et la sécurité des spécialités génériques et biosimilaires dispensées en France et valoriser le rôle médical, industriel et économique de ces médicaments. Le GEMME participe pleinement à la pérennisation du système de santé français.*

[www.medicamentsgeneriques.info](http://www.medicamentsgeneriques.info)

[@generiques\\_asso](https://www.instagram.com/generiques_asso)